

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 22 janvier à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Sainte-Sigolène, dûment convoqué le 15 janvier 2026 par Mme Ghislaine BERGER, Vice-Présidente, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Mme BERGER Ghislaine, Vice-Présidente en l'absence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Président du CCAS.

PRÉSENTS : *Mme Ghislaine BERGER, Vice-Présidente, Mr Henri BARDEL, Mme Anne PICHON-KELLY, Mr Jean-Louis LAVERGNE, Mme Noëlle BERTHASSON Mme Brigitte BEST, Mr Gérard CELLE, Mme Thérèse CORNILLON, Mme Annie DESAGES, Mme Nicole GUILLAUMOND, Mr Yves ROCHE, Mr Hervé VACHET.*

EXCUSÉS : *Mr Didier ROUCHOUSE, Président*

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : *Mme Adeline BRUN ayant donné pouvoir à Henri BARDEL, Mme Karine PAULET ayant donné pouvoir à Ghislaine BERGER*

ABSENTS : *Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, Mme Laëtitia SABATIER,*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Anne PICHON KELLY*

OBJET : **Bons d'achat au profit de l'association « Emmaüs »**
Délibération n°2026_01_03

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-5 et suivants relatifs aux missions des CCAS ;

Vu la demande de subvention de l'association « Emmaüs » en date du 16 décembre 2025 ;

Vu le projet de convention de partenariat annexé à ladite demande, encadrant les modalités d'utilisation de la subvention ;

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'administration la demande de subvention formulée par l'antenne de Sainte-Sigolène de « Emmaüs ».

Cette demande porte sur l'attribution d'une subvention d'un montant total de 1000 € versé sous forme de bons d'achat dans les enseignes Boute Bricolage, Carrefour et Intermarché.

Ces bons d'achat permettront de faire face à l'équipement du magasin et de ses ateliers, pour les produits d'entretien nécessaires au local et pour offrir occasionnellement à leurs clients un café ou autre boisson pour entretenir la convivialité de leur action.

Mme Thérèse CORNILLON, membre du CA et représentant de l'association Emmaüs ne prend pas part aux débats ni au vote relatif à l'attribution de la subvention à ladite association.

Toutes explications entendues, et après délibération, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

- Approuve le montant de la subvention à hauteur de 1000 € accordée à l'antenne locale « Emmaüs » ;
- Approuve la répartition suivante : 250 € à Intermarché, 250 € à Carrefour, 250 € à Boute Bricolage, 250 € à Gedimat sous forme de bons d'achat.
- Approuve le projet de convention de partenariat annexée à la présente délibération
- Autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

Membres en exercice	17
Présents	12
Représentés	2
Votants	13

Quorum	9
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	13

Pour copie conforme

Le 22 janvier 2026

Le Président du CCAS,

M. Didier ROUCHOUSE



Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication le